SYSTÈME DE GESTION DU RISQUE PÉNAL

CODE DE CONDUITE



ME001_PR002
Approbation : le 18/10/2022

1. INTRODUCTION

Le présent **code de conduite** constitue le pilier fondamental sur lequel repose le cadre de l'intégrité et de la prévention, visant à promouvoir l'amélioration de la culture éthique et de la bonne gouvernance de l'organisation et de tous les organes constitutifs.

Grâce à ce mécanisme d'autorégulation, il est prévu que toute personne qui entre dans le champ d'application du code de conduite de COMERCIAL SALGAR S. L. assimile les principes, les valeurs et les comportements éthiques qui doivent régir ses actions, en interne et dans ses relations avec les différentes parties prenantes (personnel, fournisseurs, clients, agents, distributeurs, consommateurs, administrations publiques, institutions et société dans son ensemble).

Notre code s'inspire des valeurs et des principes éthiques qui ont fait de COMERCIAL SALGAR, S.L. l'entreprise de référence qu'elle est aujourd'hui, à savoir des valeurs et des principes qui constituent notre meilleure lettre de présentation pour la société et la base de notre succès et de notre réputation.

Les normes relatives à l'éthique et aux conduites établies dans le présent code sont considérées comme des principes minimaux et elles peuvent être complétées quant à leurs niveaux d'exigence par des politiques spécifiques et des protocoles d'action qui seront approuvés par COMERCIAL SALGAR S. L.

Le code a été conçu comme un outil modulable et flexible et son contenu sera immédiatement adapté aux prévisions établies par la législation applicable en la matière, ainsi qu'aux recommandations et propositions émises à cet effet par l'organe de conformité de COMERCIAL SALGAR S.L.

2. OBJECTIF

Le présent code a pour objectif d'établir un cadre général d'action visant à promouvoir, encourager et garantir l'intégrité et l'éthique de COMERCIAL SALGAR S. L., ainsi que la prévention et la réprobation, le cas échéant, de conduites anormales qui vont à l'encontre des valeurs, des principes et des normes établis dans le présent document.

Les normes d'éthique et de conduite énoncées dans le présent code visent à atteindre les **objectifs stratégiques suivants :**

I. Renforcer l'engagement de l'organisation envers les principes de bonne gouvernance, d'éthique commerciale et de transparence qui constituent le cadre de mise en œuvre des politiques d'entreprise de COMERCIAL SALGAR S.L. .

II. Établir les mécanismes de réglementation de la conduite de toutes les personnes liées à l'activité de COMERCIAL SALGAR S.L., en consolidant l'éthique organisationnelle de l'entreprise et en créant une culture d'amélioration continue et d'intégrité dans tous les domaines d'action en vue de réduire les risques d'atteinte à sa réputation.

III. Poser les bases de la mise en place d'un modèle de gestion de la conformité réglementaire et de prévention des délits pénaux, aboutissant à la mise en œuvre des processus de diligence raisonnable correspondants.

IV. Établir les règles pour faire face aux dilemmes ou aux questions plus délicates qui peuvent survenir dans la gestion de l'entreprise pour que celles-ci servent de référence et d'orientation aux professionnels qui font partie de l'organisation.

3. CHAMP D'APPLICATION

Le présent code de conduite est applicable à tous les professionnels liés à l'activité de l'organisation, quel que soit leur niveau hiérarchique, leur situation géographique ou fonctionnelle.

Par conséquent, les membres de l'organe d'administration, les dirigeants, le personnel technique, administratif et d'exploitation, les agents commerciaux, ainsi que le reste du personnel qui fournit ses services, en tant que travailleur indépendant ou salarié, au nom et pour le compte de COMERCIAL SALGAR S.L., sont tenus de le respecter, quelle que soit la nature ou la durée de la relation contractuelle.

L'entreprise fera également appliquer les dispositions de ce manuel par ses partenaires, fournisseurs et autres tiers avec lesquels elle est en relation dans le cadre de ses activités.

COMERCIAL SALGAR S. L. disposera des mécanismes de diffusion et d'information appropriés pour faciliter la connaissance du contenu et de la portée du présent code, par tous ceux qui exercent des activités au nom de l'organisation afin qu'ils assimilent également les principes et les valeurs qui régissent leurs actions, garantissant ainsi un comportement éthique et responsable conforme à ces derniers.

Les personnes responsables de tiers devront être exemplaires quant à leur conduite et à l'application des dispositions du présent code, en particulier les dirigeants qui doivent veiller à ce que les travailleurs qui se trouvent sous leur responsabilité reçoivent les informations et la formation adéquates pour leur permettre de comprendre et de respecter les obligations légales et réglementaires applicables à leurs fonctions professionnelles, y compris celles qui découlent des règlements internes et des protocoles d'action approuvés par COMERCIAL SALGAR S. L.

4. MISSION ET VALEURS DE L'ENTREPRISE.

4.1. MISSION

L'ambition de COMERCIAL SALGAR, S.L. est la **croissance soutenue et durable sur le marché international** afin d'être numéro un européen des solutions pour l'équipement **de salle de bains**.

Pour cela, nous cherchons la **satisfaction** optimale de nos **clients**, en mettant à leur disposition une proposition de valeur basée sur un produit avec un **rapport qualité/prix** et un niveau de **service** exceptionnels, construite sur des **processus** opérationnels qui intègrent nos **valeurs et nos principes** de responsabilité sociétale d'entreprise de manière transversale.

4.2. VALEURS DE L'ENTREPRISE

Les **valeurs** relatives à la conduite de tous les professionnels impliqués dans les différents niveaux de l'organisation COMERCIAL SALGAR S. L. sont les suivantes :



a) La recherche et l'innovation, grâce au développement permanent des produits au moyen de notre connaissance et de l'analyse des tendances du marché.



b) Le service offert à nos clients, grâce à la disponibilité de larges gammes de produits et à un processus de distribution des plus efficaces.



c) **La qualité** du service et des produits, au moyen d'un processus de conception, de fabrication et de transport conçu pour répondre à d'exigeants critères de qualité.



d) **L'équipe** professionnelle, souple et soucieuse de la satisfaction du client, dirigée dans une volonté d'égalité et de diversité.



e) **La durabilité**, en envisageant et en intégrant les dimensions économiques, sociales et environnementales dans notre stratégie, dans nos processus commerciaux et dans la gestion de nos ressources, selon nos principes de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE).

5. PRINCIPES DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE.

Les valeurs énoncées ci-dessus et les principes de responsabilité sociétale d'entreprise énoncés dans cette section définissent les axes qui permettent de structurer les règles de conduite prévues dans le présent code.

COMERCIAL SALGAR S. L. s'engage à intégrer de manière transversale les principes suivants **de responsabilité sociétale d'entreprise** dans sa gestion d'entreprise :

1. Garantir une transparence maximum de gestion.
2. Mettre l'accent sur la durabilité de l'entreprise et de la société.
3. Respecter le personnel.
4. Appliquer des principes d'excellence dans la gestion et l'orientation client.
5. Avoir des relations éthiques et responsables avec les fournisseurs.
6. Minimiser l'impact de l'entreprise sur son environnement direct et sur l'environnement.

6. RÈGLES DE CONDUITE :

Étant donné que nous tous qui sommes soumis au présent code agissons en tant que représentants de COMERCIAL SALGAR, S. L., et afin de respecter les valeurs de l'entreprise et les principes de la RSE, il est nécessaire d'établir des règles générales de conduite sur lesquelles repose l'activité que nous tous, membres de COMERCIAL SALGAR, S. L., menons à bien. Ce sont essentiellement les suivantes :

6.1. Intégrité et respect de la loi en vigueur.

L'ensemble du personnel de COMERCIAL SALGAR, S. L. doit respecter la loi en vigueur, les règles et les procédures établies en interne, ainsi que celles qui pourraient être développées à l'avenir.
En aucun cas, ce règlement intérieur pourra donner lieu au non-respect des dispositions légales en vigueur.

COMERCIAL SALGAR, S. L. s'engage résolument à respecter les lois et les réglementations applicables à son activité en Espagne, ainsi que celles applicables aux autres pays où elle exerce son activité.

Nous collaborons avec les autorités internes et externes, dans le respect de la législation en vigueur et des obligations professionnelles.

Aucune activité qui viole les réglementations légales ne sera réalisée et aucun service incitant les clients ou d'autres parties à violer la législation en vigueur ne sera fourni. Toutes les conduites qui, sans enfreindre la loi, contreviennent aux valeurs, principes et comportements éthiques établis dans le présent code seront également évitées.

Les contrats avec nos clients, fournisseurs et autres parties seront négociés et conclus de bonne foi. Les obligations contractuelles et les conditions convenues doivent être remplies et respectées.

- **La corruption, les paiements de facilitation et autres pratiques de corruption** telles que la subornation sont formellement interdits, y compris la demande, l'acceptation, l'offre, la promesse ou le paiement, que ce soit de manière directe ou par le biais de tiers.

- Nous veillons particulièrement à la prévention de conduites qui pourraient être liées au **blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme**. À cet effet, nous appliquons les mesures de diligence raisonnable - en connaissant l'identité de nos clients et des autres parties avec lesquelles nous faisons affaire – et les mesures de renseignement et de contrôle interne, établies à cet effet.

- Nous respectons la **libre concurrence**, en interdisant la conclusion d'accords avec nos concurrents qu'ils soient passés de manière formelle ou officieuse en vue de limiter illégitimement la concurrence, fixer les prix ou répartir la clientèle, les marchés, les personnes ou les services, au moyen de contrôles internes mis en place dans le but de prévenir les pratiques anticoncurrentielles.

- Afin de respecter la législation et la réglementation applicables en matière de **protection des données et de sécurité de l'information**, l'ensemble du personnel de COMERCIAL SALGAR, S. L., a l'obligation d'enregistrer dans les systèmes et les bases de données informatiques correspondants toutes les informations à caractère personnel ou commercial que nous traitons dans le cadre de notre activité afin que ces dernières soient protégées et conservées. Nous respectons la législation en vigueur en matière de protection des données personnelles confiées par nos clients, fournisseurs, candidats de procédures d'embauche ou autres.

- Il est interdit de communiquer, divulguer ou utiliser à son profit ou au profit de tiers toute donnée ou information qui aurait été obtenue dans l'exercice de l'activité professionnelle et qui pourrait impliquer la divulgation d'informations de nature confidentielle.
 L'obligation de **protéger les informations confidentielles** de COMERCIAL SALGAR, S. L. reste en vigueur même après avoir quitté l'entreprise, tant que ces dernières restent confidentielles et ne sont pas tombées dans le domaine public.

- Nous respectons les **droits d'auteur, brevets, marques, domaines, logiciels ou conceptions qu'ils soient personnels ou de tiers**. L'utilisation de tout contenu susceptible d'être protégé est interdite sans la vérification préalable de la disponibilité de l'autorisation, du droit ou de la licence d'utilisation correspondants. La **propriété intellectuelle et industrielle** qui apparaît à l'occasion de l'exécution de notre activité professionnelle pendant la durée de notre contrat chez COMERCIAL SALGAR, S. L., reviendra au groupe, sauf disposition contraire des réglementations légales applicables.

- Nous respectons et soutenons les **droits de l'homme qui sont internationalement reconnus**. Nous mettons tout en œuvre pour éviter d'être complices d'actes de violation des droits de l'homme.

- Nous garantissons le **respect scrupuleux de la législation fiscale en vigueur.** Ceci inclut le paiement de toutes les taxes applicables que nous effectuerons conformément à la

réglementation afin d'éviter tout conflit avec les autorités fiscales nationales en cas de divergence.

- Du point de vue **du commerce et de la comptabilité**, nous devrons respecter toutes les lois et réglementations applicables et veiller à ce que toutes les informations fournies aux auditeurs et autres organismes de contrôle reflètent de manière exacte et fidèle la situation financière et non financière de notre groupe.

6.2. Impartialité, indépendance et objectivité.

Dans le processus de prise de décision et, en particulier, dans les actes qu'ils accomplissent dans l'exercice de leurs fonctions, tous les professionnels liés à l'activité de l'organisation agiront toujours conformément aux **principes d'impartialité, d'indépendance et d'objectivité.**

Ces principes seront étendus notamment aux relations avec les fournisseurs et les entrepreneurs, lors de la sélection et l'évaluation de la performance du personnel au service de COMERCIAL SALGAR S.L., conformément aux normes et au moyen des ressources financières ou de toute autre nature.

6.3.Responsabilité.

Les dirigeants et les responsables de la société devront répondre de la gestion effectuée, ainsi que des décisions, actions ou omissions propres à leur domaine de compétence et à leurs fonctions. Cette responsabilité inclut la reddition de comptes correspondante en interne et / ou auprès des autorités externes compétentes.

Pour leur part, tous les professionnels liés à l'activité de l'organisation devront veiller à ce que les règlements internes, les protocoles d'action, les procédures générales de gestion et les instructions de travail approuvés par COMERCIAL SALGAR S.L. soient strictement respectés.

6.4. Absence de conflit d'intérêts.

Les dirigeants et les responsables de la société devront s'abstenir d'intervenir, lorsque leur décision pourrait être influencée par des intérêts particuliers de quelque nature que ce soit, ou bénéficier à la personne qui l'adopte, aux membres de sa famille ou à ses amis.

La prise de décision sera toujours effectuée dans le seul intérêt de l'entreprise, en veillant notamment à ce qu'il ne puisse pas y avoir d'apparences qui suscitent des soupçons ou des doutes à cet égard. Pour ce faire, ils prendront les mesures nécessaires pour résoudre tout conflit d'intérêts, en informant les organes compétents de tout incident de cette nature, aussi minime soit-il.

6.5. Respect et diversité.

Tous les professionnels liés à l'activité de l'organisation doivent traiter avec attention, courtoisie, dignité, justice et respect les employés de la propre organisation ou d'autres institutions, ainsi que les tiers et les parties prenantes avec lesquels ils interagissent, dans n'importe quel forum et par n'importe quel canal de communication.

La diversité de notre personnel est un avantage concurrentiel que nous tenons à promouvoir et à encourager. Nous sommes engagés dans l'**implantation et le développement de politiques qui incluent l'égalité de traitement et des chances** et nous l'affirmons clairement dans notre plan d'égalité qui recueille les mesures que nous mettons en œuvre pour atteindre une égalité réelle dans le cadre des activités de l'entreprise.

Nous offrons un **environnement de travail sûr**, en matière de risques professionnels physiques et psycho-sociaux. Pour ce faire, nous devons **connaître et prévenir tous les risques potentiels inhérents à**

l'exercice de notre activité et participer aux formations établies dans les politiques de prévention afin de pouvoir effectuer correctement notre travail.

De même, nous sommes tenus de veiller à notre sécurité et à celle des autres et d'informer l'organe responsable, par les canaux établis à cet effet, de toute défaillance que nous détecterons quant au respect de la réglementation sur la prévention des risques professionnels dont nous avons connaissance.

Nous ne tolérons pas le harcèlement, la discrimination ou les comportements abusifs, menaçants, violents ou irrespectueux, fondés sur la race, l'origine ethnique, la couleur de peau, l'âge, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou syndicales, la citoyenneté, la nationalité, la langue, la religion, le handicap, le statut parental, le statut économique ou la classe sociale, ou sur tout autre critère inapproprié.

Le respect implique également la défense d'autrui lorsque nous constatons un comportement inapproprié, que ce soit de la part de notre personnel ou de tiers. Les représailles pour avoir signalé des problèmes de bonne foi sont inadmissibles, et quiconque les adoptera devra en répondre.

Nous respectons les coutumes et les traditions des pays dans lesquels nous travaillons. Si ces coutumes et traditions entrent en conflit avec le présent code, nous le consulterons en interne afin de respecter le code, tout en respectant la culture et les traditions locales.

6.6. Développement professionnel et culture de la performance.

Les dirigeants et les responsables doivent créer un environnement où les employés peuvent s'épanouir professionnellement, en favorisant une culture positive qui accepte les idées et les suggestions, répond aux opinions des employés et explique les décisions adoptées.

Dans notre travail quotidien, nous cherchons à satisfaire les besoins de nos clients, qu'ils soient internes ou externes, en mettant l'accent sur le service et la qualité.

L'organisation favorisera, à cette fin, la mise en place d'un cadre de relations de travail basé sur la négociation et le dialogue social, ainsi que la mise en œuvre efficace des politiques de R.H. de l'entreprise.

6.7.Innovation et amélioration continue.

Nous travaillons jour après jour pour atteindre les plus hauts niveaux de qualité de produits et de services. Pour ce faire, nous sommes en train de mettre en œuvre un système de gestion de l'innovation dans les processus internes qui comprend la définition de buts et d'objectifs dans un processus d'amélioration continue, la gestion du capital humain et intellectuel de l'entreprise en tant que véritable support de l'ensemble du processus.

Nous mettons des canaux à la disposition de nos clients afin qu'ils puissent demander des informations le cas échéant ou exprimer leur mécontentement à l'égard de nos produits ou services. Nous agissons rapidement et avec diligence pour résoudre toute demande autorisée. De même, nous nous efforçons de connaître leurs opinions et leurs besoins, d'anticiper ces derniers et de mesurer leur degré de satisfaction à l'égard de nos produits et services.

L'organisation contribuera au développement d'activités axées sur l'efficacité visant l'optimisation continue du mode opératoire de l'organisation, la gestion de la durée de vie des installations et des équipements, la réduction des coûts d'exploitation et de maintenance et la réduction de l'impact environnemental.

6.8. Respect et promotion de la durabilité et de la protection de l'environnement.

Nous respectons les normes de gestion établies, en minimisant l'impact environnemental des activités réalisées et en contribuant à la diffusion des meilleures pratiques tant en interne qu'en externe.

Nous recyclons, en utilisant des matériaux recyclés et recyclables.

Nous réduisons la consommation par le biais d'une utilisation efficace, austère et responsable des moyens et des ressources pour le développement de notre activité professionnelle.

Nous réutilisons, en donnant une seconde vie aux matériaux dans notre processus de production.

Nous effectuons une gestion responsable de nos déchets.

Nous travaillons avec des bois durables (Certifiés PEFC).

6.9. Exemplarité et promotion de l'image et de la réputation de l'entreprise

Tous les professionnels liés à l'activité de l'entreprise, en particulier s'ils occupent un poste important dans la structure organisationnelle, doivent être les ambassadeurs de ses valeurs et de ses normes éthiques et comportementales, de manière à éviter toute action ou omission qui porte atteinte, même de façon minime, au prestige, à la dignité, à la réputation et à l'image de l'entreprise, tant en interne qu'en externe.

Nous devons nous abstenir de réaliser des actions qui nuisent à l'image et à la réputation de l'entreprise.

COMERCIAL SALGAR S.L. est neutre quant aux positions politiques. En particulier, lorsque des opinions sur des questions sociales ou publiques seront exprimées, il conviendra de préciser que ces opinions sont personnelles et ne représentent pas nécessairement celles de COMERCIAL SALGAR S.L.

Nous favorisons la communication avec les différentes parties prenantes et nous encourageons la participation aux activités communautaires, en particulier dans tout ce qui concerne l'intégration professionnelle, la durabilité et le respect de l'environnement.

En vue de renforcer l'exemplarité de leur conduite, les dirigeants et les responsables de l'entreprise seront soumis aux principes de leadership suivants dans la gestion de leurs équipes et leurs relations professionnelles :

1. Créez une culture de sécurité et de prévention des risques professionnels et veillez au respect des règles et des politiques de l'entreprise.
2. Orientez votre travail et celui de votre équipe vers le client (externe et/ou interne).
3. Orientez vos décisions en vue d'améliorer les résultats de l'entreprise.
4. Définissez votre plan et soyez conscients de vos objectifs.
5. Respectez votre plan et atteignez vos objectifs.
6. Réalisez une gestion basée sur les données.
7. Soyez proactif et encouragez l'amélioration continue.
8. Partagez des informations pertinentes et favorisez la transversalité.
9. Dirigez votre équipe :
 - Écoutez et communiquez de manière efficace.

- Soyez honnête, respectueux et gagnez la confiance des autres.
- Supprimez les obstacles pour votre équipe.
- Apprenez à connaître votre équipe et encouragez son développement.
- Célébrez le succès et inspirez la fierté.

10. Gérez-vous.

7. SUIVI ET CONTRÔLE DU RESPECT ET DE L'APPLICATION DU CODE DE CONDUITE

L'organe de contrôle chargé de veiller au respect du présent code et d'effectuer les mises à jour nécessaires est l'**organe de conformité** de COMERCIAL SALGAR, S.L.

COMERCIAL SALGAR, S.L. s'engage à respecter les déclarations énoncées dans le code. Par conséquent, nous adopterons progressivement les mesures qui, à tout moment, s'avèreront nécessaires pour mettre en pratique l'ensemble des valeurs, principes et normes qui le composent, en les diffusant auprès des destinataires de leur contenu et en résolvant toutes les questions qui peuvent surgir de leur application.

L'organe d'administration est chargé du suivi du présent code, ainsi que du contrôle de son applicabilité. Dans l'exercice de ces fonctions, il sera secondé par l'organe de conformité de COMERCIAL SALGAR, S.L. À cet égard, l'organe de conformité se chargera de résoudre toutes les questions d'interprétation qui peuvent découler du code.

Il sera également chargé d'analyser les différents signalements reçus concernant le non-respect du présent code.

8. CANAL DE SIGNALEMENT

Tous les membres de COMERCIAL SALGAR, S.L. ont l'obligation de respecter et de contribuer à tout moment au respect du code de conduite, du règlement interne et de la loi en vigueur. Par conséquent, personne ne pourra justifier un comportement contraire à la réglementation établie ou adopter une mauvaise pratique sous couvert d'un ordre d'un supérieur hiérarchique ou d'une méconnaissance du contenu du présent code, du règlement intérieur ou de la loi en vigueur.

À cet égard, nous tous qui sommes liés par le présent code **avons l'obligation** de communiquer, sous garantie de confidentialité, toute violation des principes contenus dans le présent code et, de manière générale, toute action qui pourrait être considérée comme frauduleuse.

Les signalements doivent toujours être déposés de bonne foi, sur la base de raisons objectives et de preuves démontrant la non-conformité. Chez COMERCIAL SALGAR, S.L., nous veillerons également à ce qu'aucune mesure de représailles ne soit prise, quels que soient l'origine et l'objet du signalement, à condition qu'elle ait été faite de bonne foi.

Nous nous devons, tous et quelle que soit notre position chez COMERCIAL SALGAR, S. L., de faire respecter et de respecter le code. Par conséquent, toute personne qui signale des activités suspectes, illégales ou contraires au code ne pourra en aucun cas faire l'objet de sanctions pour cette raison.

Afin de signaler la connaissance ou la suspicion de conduites irrégulières, contraires au présent code de conduite et à tout règlement interne du groupe, nous avons mis en place un canal de signalement accessible via le lien suivant :

Canaldenuncias@salgar.es

9. SYSTÈME DISCIPLINAIRE POUR NON-RESPECT DU PRÉSENT CODE.

La violation ou le non-respect du code, ainsi que d'autres politiques internes, sera punie conformément à la convention collective ou à la réglementation du travail en vigueur, sans préjudice des autres responsabilités pouvant découler d'une telle conduite.

Il incombera à l'organe d'administration de COMERCIAL SALGAR, S.L. de déterminer la sanction correspondante, sur la base du rapport de signalement fourni par l'organe de conformité.

10. ENTRÉE EN VIGUEUR, APPLICATION ET RÉVISION

L'organe d'administration de COMERCIAL SALGAR S.L. approuve expressément le présent code de conduite qui prendra effet au moment de sa signature.

Les normes d'éthique et de conduite établies dans le code de conduite seront appliquées par le biais de politiques spécifiques et des protocoles d'action approuvés par COMERCIAL SALGAR S.L. pour leur mise en œuvre dans l'organisation.

Le contenu du présent code fera l'objet de révisions régulières dans le cadre du système de gestion de la conformité réglementaire afin de s'assurer de son adéquation aux valeurs et principes transmis par l'organisation. De même, il sera révisé dès que nécessaire en vue d'inclure les dispositions établies par la législation applicable en la matière, lorsque des non-conformités seront détectées et/ou lorsque la commission d'éthique de COMERCIAL SALGAR S.L.émettra des recommandations et des propositions à cet effet.

Contrôle des modifications.

Révision Nº.	Description	Date
00	Préparation de la documentation	15/09/2022
00	Approbation	18/10/2022

Signé par

Milagros Salinas Villalba

Juan José Cortés Royo

Administrateurs solidaires de COMERCIAL SALGAR S. L.